

PARIS CALECHES propose des balades en calèches à Paris toute l'année et des prestations "spéciales" sur toute la France aux particuliers et aux professionnels. Par prestation "spéciale", s'entend toute prestation de type mariage, tournage, événementiel, incentive, street marketing, shooting photo, transfert de groupes de plus de 5 personnes...etc.

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La réservation et le déroulement des prestations **PARIS CALECHES** ainsi que des prestations éventuellement associées sont soumis aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout document de **PARIS CALECHES** notamment prospectus, publicités, et/ou autres document du client, y compris toutes conditions générales d'achat, ces dernières n'étant pas opposables à **PARIS CALECHES**. Toute réservation ou achat d'une prestation emporte de plein droit adhésion du client sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

2. RESERVATION ET PAIEMENT

2.1 Balades dans Paris

La réservation est conseillée pour les balades "standard" et obligatoire pour toutes les balades "personnalisées" et doit faire l'objet d'une demande de devis de la part du Client. Par balade "standard", s'entend toute balade commençant et finissant au pilier est de la tour Eiffel, point de stationnement habituel, du mercredi au dimanche de 13h00 à 19h00. Par balade "personnalisée", s'entend toute balade commençant et/ou finissant ailleurs qu'au pilier est de la tour Eiffel ainsi que toute commande portant sur les lundis et mardis. La réservation ne devient définitive qu'après réception par **PARIS CALECHES** d'un E-mail d'accord du Client accompagné du versement de 100% du montant total TTC du devis.

2.2 Prestations spéciales

2.2.1 La réservation est obligatoire pour toutes les prestations "spéciales" et doit faire l'objet d'une demande de devis de la part du Client. La réservation ne devient définitive qu'après réception par **PARIS CALECHES** d'un E-mail d'accord du Client accompagné du versement d'un acompte de 50% du montant total TTC du devis.

2.2.2 Au plus tard 15 jours avant la date de la prestation convenue, un second versement de 50% du montant total TTC du devis devra être effectué par le Client ; à défaut d'avoir reçu dans ce délai ce second versement, **PARIS CALECHES** considérera que la réservation est annulée du fait du Client et appliquera les dispositions de l'article 4.1.2 des présentes.

3. PRIX – FACTURATION - REGLEMENT

3.1 Les prix facturés par **PARIS CALECHES** sont mentionnés en euros toutes taxes comprises et sont fixés sur la base des conditions tarifaires en vigueur au jour de la réservation qui sont disponibles sur le site internet www.pariscaleches.com. Ils sont assujettis au taux de TVA légalement en vigueur et peuvent être révisés sans préavis notamment en cas de création de toutes taxes ou charges nouvelles et/ou de toute modification de taxes ou charges actuelles qui impliqueraient automatiquement un réajustement des prix.

3.2 Sauf autre accord préalable de **PARIS CALECHES**, les prestations facturées aux particuliers doivent être réglées en espèces, par carte bancaire (Visa, Mastercard, Amex) via Paypal ou par virement bancaire à la commande.

3.2 Sauf autre accord préalable de **PARIS CALECHES**, les prestations facturées aux professionnels doivent être réglées par chèque, par carte bancaire (Visa, Mastercard, Amex), via Paypal ou par virement bancaire à réception de la facture correspondante.

3.3 Tout retard dans le paiement entraînera de plein droit et sans formalités, la facturation d'intérêts de retard calculés sur le montant H.T. dû en principal conformément à la réglementation en vigueur.

4. ANNULATION/RETARD

4.1 Annulation/ Retard du fait du Client

4.1.1 Pour les balades "standard" et "personnalisées", en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit du fait du Client intervenant :

- jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 0% du montant total TTC de la prestation,
- du 14^{ème} jour au 7^{ème} jour avant la date de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 20% du montant total TTC de la prestation,
- du 6^{ème} jour à la veille de la date de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 50% du montant total TTC de la prestation,
- le jour de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 100% du montant total TTC de la prestation. Il en sera de même, si le client ne se présente pas le jour de la prestation.
- En cas de retard de moins de 15 mn, la prestation se déroulera le temps restant à courir sur le créneau horaire réservé initialement.
- En cas de retard de plus de 15 mn sans appel du client pour prévenir de son heure d'arrivée, la prestation sera annulée et l'intégralité des sommes versées acquises.

4.1.2 Pour les prestations "spéciales", en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit du fait du Client intervenant :

- jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 0% du montant total TTC de la prestation,
- du 14^{ème} jour à la veille de la date de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 50% du montant total TTC de la prestation,
- le jour de la prestation convenue, **PARIS CALECHES** facturera au Client 100% du montant total TTC de la prestation. Il en sera de même, si le client ne se présente pas le jour de la prestation.

- En cas de retard, la prestation se déroulera le temps restant à courir sur le créneau horaire réservé initialement.
- Exclusions : sont exclues des conditions d'annulation ci-dessus, les dates suivantes : 1er janvier, 14 février, 24 décembre, 25 décembre, 31 décembre. Les réservations pour ces jours sont réputées irrévocables et non remboursables.

4.2 Annulation du fait de PARIS CALECHES

En cas d'annulation du fait de **PARIS CALECHES** pour quelque cause que ce soit, le client aura droit à son remboursement intégral à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

5. RECLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou tenant à la qualité des prestations fournies, devront être adressées par lettre recommandée avec accusée de réception à la société **PARIS CALECHES**, 47, boulevard de Courcelles, 75008 Paris, au plus tard dans un délai de 15 jours à compter de la date de la prestation effectuée. Les réclamations ne seront admises, que dans la mesure où les difficultés dont elles font l'objet auront été signalées sur place afin de permettre d'y remédier et de limiter le préjudice que pourrait invoquer le Client.

6. DEROULEMENT DES BALADES

6.1. Droits et Obligations de PARIS CALECHES

6.1.1 PARIS CALECHES s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour assurer le bon déroulement des prestations dans les conditions prévues à la réservation et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à l'exercice de ses activités.

6.1.2 Les balades étant soumises aux règles applicables à la circulation, **PARIS CALECHES** se réserve le droit de modifier, sans préavis ni indemnité, ses balades (notamment en ce qui concerne l'itinéraire...) ou de les annuler à tout moment, y compris le jour du départ, en application des règles susvisées ou en cas notamment, et sans que cette liste soit limitative, de force majeure, d'actes ou de menaces terroriste, d'intempéries, d'orages, d'instructions données par l'administration, d'incidents mécaniques et de façon générale de tout évènement de nature à mettre en péril la sécurité des personnes et bien transportés.

6.2 Droits et Obligations des Clients

6.2.2 Au plus tard 10 minutes avant l'heure prévue pour le départ, le Client ou le groupe au complet doit se présenter au lieu de rendez-vous précisé.

La société **PARIS CALECHES** se réserve le droit, en cas de retard du Client, de réduire la prestation d'un temps équivalent à ce retard, ou de facturer le temps supplémentaire si le planning des réservations le permet. Dans tous les cas, le client ne pourra pas prétendre au remboursement de la prestation achetée.

6.2.3 PARIS CALECHES se réserve le droit de refuser les passagers dont le comportement (par exemple l'état d'ébriété) serait de nature à troubler le bon déroulement de la balade.

6.2.4 A compter du moment où il est invité à monter à bord de la calèche, chaque passager devra se conformer strictement aux instructions et consignes de sécurité données par le personnel et sera tenu de veiller à sa propre sécurité et à celles des personnes dont il aurait la garde et/ou des biens (vêtements, bagages et autres effets personnels) dont il serait propriétaire, détenteur ou gardien; chaque passager s'interdit en particulier de se lever sans y avoir été invité ou de se pencher en dehors de la calèche lors de la balade.

7. RESPONSABILITES

7.1.1 Les balades étant soumises à l'ensemble des règles applicables à la circulation, **PARIS CALECHES** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de modification ou d'annulation d'une prestation résultant de l'application des règles susvisées et de façon générale de tout évènement de nature à mettre en péril la sécurité des personnes et bien transportés.

7.1.2 PARIS CALECHES ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable pour les dommages de toute nature résultant notamment de force majeure, d'actes ou de menaces terroristes, d'intempéries, d'orage, d'incidents techniques, et de façon générale de tout autre évènement de quelque nature que ce soit qui serait indépendant de la volonté de **PARIS CALECHES**.

7.1.3. PARIS CALECHES décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégâts causés aux vêtements, bagages à mains et autres effets personnels des passagers, et se réserve le droit de facturer au Client tout dégât de matériel causé à la calèche et à ses équipements, par lui-même, et de façon générale, par toute personne dont il répond (mineur l'accompagnant, membre de son groupe, prestataire qu'il aurait choisi etc...).

7.1.4 PARIS CALECHES décline toute responsabilité en cas d'inobservation par le Client des présentes conditions générales de ventes, et des règlements de police générale et particulier, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourra demander en raison des dommages et préjudices qu'elle aura subi du fait de cette inobservation.

8. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige relatif aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux prestations afférentes qu'elles régissent, sauf autre juridiction expressément désignée par les parties, les juridictions françaises seront seules compétentes et la loi française seule applicable. Les litiges nés entre **PARIS CALECHES** et ses clients inscrits au Registre du commerce et des sociétés seront soumis au Tribunal de commerce de Paris.